DEPARTEMENT DU CALVADOS

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.34 - Commune du Saint-Martin-de-Blagny

PLUi approuvé le 18 mars 2021
Modification n°1 approuvée le 22 septembre 2022
Modification n°2 approuvée le 3 juillet 2023
Modification n°3 approuvée le 26 septembre 2024
Modification n°4 approuvée le 25 septembre 2025

Modification n°4
vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2025

planis
210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 ST-LO
Tél : 02 33 75 63 52
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

Prescriptions

Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)
- Bâtiment avec intérêt architectural
- Bâtiment sans intérêt architectural

Eléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)
- Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs ...)
- Linéaires remarquable à protéger (murs)
- Linéaire remarquable à créer (murs)
- Origine du cône de vue à préserver
- Cône de vue à préserver
- Secteur patrimonial à préserver

Eléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)
- Arbre remarquable, alignements plantés
- Haie à préserver
- Haies à créer
- Boisement, arboretum, vergers, parcs
- Franges bocagères des marais
- Mares, étangs

Cheminements à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)
- Cheminement à conserver
- Cheminement à créer

Autres prescriptions
- Emplacement réservé (Art.L.151-41 CU)
- Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
- Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)
- Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
- Secteur de carrière protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34, 2° CU)
- Bande littorale des 100 mètres
- Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R)
- Zone inondable (source : DREAL Normandie, novembre 2021, sous réserve d'une actualisation des données de la DREAL)
- Linéaire de rez-de-chaussée commercial (Art.L151-16 CU)
- Secteur d'OAP

Zonage
- Uasr - Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais
- Ua - Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle
- Ub - Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situé au sein d'un pôle
- Uh - Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle
- Uhs - Sous-secteur déjà urbanisé au sens de l'article L121-8 du code de l'urbanisme
- Uhr - Sous-secteur rappelant la présence d'une bande de précaution contre la submersion, interdisant toute nouvelle construction y compris les extensions ou annexes
- Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
- Ul - Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme
- Ux - Secteur urbain à vocation d'activités économiques
- Uxa - Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur
- Uxc - Sous-secteur à vocation d'activités commerciales
- Uxp - Sous-secteur correspondant à des espaces à vocation portuaire ou halieutiques sur la ville de Grandcamp-Maisy
- 1AUb - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle
- 1AUbsr - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais
- 1AUh - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
- 1AUe - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
- 1AUl - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme
- 1AUx - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
- 1AUxc - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocations d'activités commerciales
- 2AUb - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle
- 2AUh - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
- 2AUe - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
- 2AUl - Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme
- 2AUx - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- N - Zone naturelle
- Nr - Secteur naturel remarquable
- Nl - Secteur naturel de loisirs ou de tourisme
- Nm - Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel
- Nx - Secteur d'activité artisanale en zone naturelle
- A - Zone agricole
- Al - Secteur agricole de loisirs ou de tourisme
- Apr - Secteur agricole proche du rivage
- Ax - Secteur d'activité artisanale en zone agricole
- Aa - Secteur dédié aux activités économiques complémentaires à l'activité agricole

Informations
- Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sous réserve d'une actualisation consultable sur le site https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map)))
- Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones humides, PLANIS 2018)
- Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
- projet de liaison routière
- Eléments archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

Eléments du cadastre
- Limites communales
- Limite des communes déléguées
- Bâti
- Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2025)
- Réseau viaire
- Cours d'eau

0 — 0,5 — 1 km

RUBERCY
BERNESQ
SAONNET
SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY
LE MOLAY LITTRY
TOURNIERES
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE
Les Tringalés
Le Rupalley
Les Hauteries
La Maricorne
Le Seuret
Route de Bernesq
Le Moulin du Bois
Les Landes
Lieu Verdure
La Mauberdière
Rue du Bois
Landes de Fieuville
La Vallée
La Sainte-Martinerie
Haut Manoir
Les Fosses
La Gérardière
St-Éloi
Les Aunettes
La Chaussée
Fumichon
Le Carrefour Métais
Le Carrefour des Hêtres
La Basse-Cour
Le Planitre
Château du Molay
Lieu Saint-Jean
La Piquenotière
La Villanderie
Mairie de St-Marcouf
La Piquerie
Ch. Tailles
Bois du Molay
La Maison du Bois
Lieu de Guest
La Gouberdière
Les Esserts
Le Poste
Les Vaux
La Motte
La Coquerie
Le Lieu Paret
Le Maupas
La Vallée de Gêne
La Bervinière
Le Croquet
Le Vieux Bois
La Maisonnette
La Commune
Le Lieu Gassion
Les Louveaux
Briquessard
La Lourie
Le Lieu Cohué
La Petite Pomme
La Rogerie
La Maison Neuve
La Scarderie
La Heuderie
Le Lieu Joseph
Les Hauts Vents
Les Nouettes
Le Long Vey
Les Landes de Siette
Brutilly
Chivré
L'Entretenant
Le Bourg
Le Lieu Hué
Notre-Dame
Le Pas-Gautier
Marcey
La Marive
La Caveletrie
Le Clos Picard
Marcelet
La Quièze
Tocquemont
Le Grand Marcy
Le Val Vérin
Bailleul
Le Carrefour Lacroix
Burcy la Pouchinière
Montigny
La Domagne
Rieu